

Budget 2023 du ministère de la Culture Projet de loi de finances 2023



Sommaire

05	ÉDITORIAL
08	CHIFFRES-CLÉS
10	FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS
10	Amplifier la politique d'éducation artistique et culturelle
11	Un pass Culture plus collectif et participatif
12	Développer la lecture sur tout le territoire
16	SOUVERAINETÉ CULTURELLE : SOUTENIR LA CRÉATION FRANÇAISE DANS LES MONDES PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE
16	« Mondes nouveaux – Acte II » : une politique inédite de création
17	Développer les métiers d'art et les manufactures nationales
17	Une stratégie renforcée pour les industries culturelles et créatives - plan France 2030
18	Une ambition forte pour la langue française dans le monde
20	PROTÉGER ET RÉINVENTER LE PATRIMOINE
20	Protéger et valoriser le patrimoine dans les territoires
22	Investir dans la rénovation et la modernisation des établissements culturels
24	GARANTIR LE PLURALISME DES MÉDIAS ET L'ACCÈS À UNE INFORMATION FIABLE ET INDÉPENDANTE
24	L'audiovisuel public face à de nouveaux défis
26	Pour une presse pluraliste, libre et indépendante, consolider sa diffusion sur l'ensemble du territoire
27	Favoriser la diversité des contenus radiophoniques

28 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOI CULTUREL

- 28 Développer l'emploi et la formation
- 29 Conforter les moyens humains du ministère
- 30 Poursuivre la transformation numérique du ministère

32 RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DU MINISTÈRE ET SES COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

- 32 De nouvelles coopérations territoriales pour favoriser l'accès à la culture
- 33 Une politique internationale renouvelée

34 FAIRE FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 34 La structuration d'une feuille de route ambitieuse pour le ministère de la Culture
- 35 Le soutien à la décarbonation de la culture

36 ANNEXES

- 36 Tableaux de synthèse
- 37 Tableaux par programmes et actions
- 40 Tableau des dépenses fiscales
- 46 Tableau du volet culture de France Relance



La France est reconnue dans le monde entier pour la richesse de son patrimoine et la vitalité de sa création artistique, pour avoir su développer et soutenir un tissu très diversifié de lieux culturels à travers le territoire et pour avoir toujours fermement défendu, depuis Beaumarchais au XVIIIème siècle, le droit d'auteur.

Toutefois, ces 20 dernières années, la révolution numérique n'a cessé de bouleverser ce modèle culturel français, ouvrant autant d'opportunités de développement que de fragilités.

La crise sanitaire est venue accélérer ces mutations. Elle a amplifié la puissance des géants du numérique, elle a souligné les inégalités sociales d'accès à la culture et la fragmentation des identités. La dernière étude décennale sur les pratiques culturelles des français montre que la fracture générationnelle se creuse : aux plus âgés, la « culture de sortie » (musées, spectacles...), aux plus jeunes, la « culture de salon » sur les écrans (trois heures par jour en moyenne pour les 3-17 ans).

Et pourtant, ces temps d'inquiétude nous ont également rappelé que – quelle que soit sa forme – c'est bien la culture qui donne du goût et du sens à notre existence!

Deux défis majeurs s'imposent à nous aujourd'hui.

D'une part, que vont devenir nos salles de cinéma, nos librairies, nos théâtres, nos musées, nos opéras dans vingt ans ? Quels publics vont les fréquenter ? A quoi ressemblerait notre société si ces lieux étaient voués à se vider ?

Face à ces menaces, la priorité est plus que jamais de nous engager dans l'éducation artistique dès le plus jeune âge et de développer l'envie de culture « en chair et en os » de notre jeunesse. C'est tout le sens de l'élargissement du pass Culture et du déploiement du plan 100% EAC.

D'autre part, comment affirmer la place de la création française, de la langue française, de l'innovation française dans l'océan numérique ? Il s'agira ici de continuer à adapter nos régulations pour préserver la diversité culturelle et linguistique, d'amplifier le développement de nos industries créatives, de miser sur la formation de nouveaux talents en garantissant, dans cette diffusion démultipliée, une juste rémunération des créateurs.

Imaginons plus de personnages français dans les jeux vidéo, plus de films et de séries françaises sur *Netflix*, *Amazon* ou *HBO*. Une plateforme multilingue d'Arte diffusée dans toute l'Europe. Une visite du Louvre ou du Mont St Michel dans le Métavers depuis Tokyo, Beyrouth ou Lima. Un spectacle immersif de l'Opéra de Paris ou du Printemps de Bourges. Dessinons les nouveaux contours d'une « puissance de rêve » à la française (pour citer, ici, une expression d'André Malraux).

En 2023, ces objectifs et ces engagements prendront corps grâce à un budget du ministère de la Culture historiquement haut.

Le ministère disposera de 4,2 milliards d'euros de crédits budgétaires, en hausse de 271 millions d'euros par rapport à 2022, soit +7%. Ils seront complétés par 3,8 milliards d'euros consacrés à l'audiovisuel public, 769 millions d'euros de taxes affectées et 2 milliards d'euros de dépenses fiscales. Ces 11 milliards d'euros de financement, dont nous aurons la responsabilité, nous permettront de renforcer ce qui fait la diversité culturelle de notre pays et d'innover pour préparer l'avenir.

Préparer l'avenir, c'est aussi se projeter sur un temps qui dépasse la seule année 2023 au travers du plan France 2030 dont le volet culturel s'élève à quasiment 1 milliard d'euros.

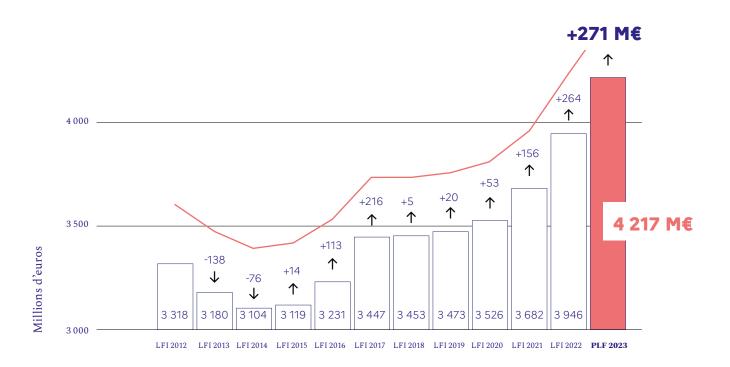
Au-delà des chiffres, la culture est avant tout une aventure humaine et collective, portée partout en France par des personnes engagées et passionnées : élus, agents du ministère et des collectivités, professionnels et amateurs, associations, artistes, étudiants... Le rôle du ministère de la Culture est aussi de catalyser ces énergies, d'impulser un nouvel élan, de fédérer les ambitions. C'est cette mobilisation sur l'ensemble du territoire qui permettra de faire vibrer la culture au cœur de nos vies.

Rima Abdul Malak

Ministre de la Culture

Chiffres clés

Évolution 2012—2023 des crédits du ministère de la Culture*



^{*} Euros courants, hors audiovisuel public et charges de pensions civiles

Budget 2023 du ministère de la Culture

11 Md€

+527 M€ par rapport à 2022

dont crédits budgétaires

4 217 M€ +271 M€

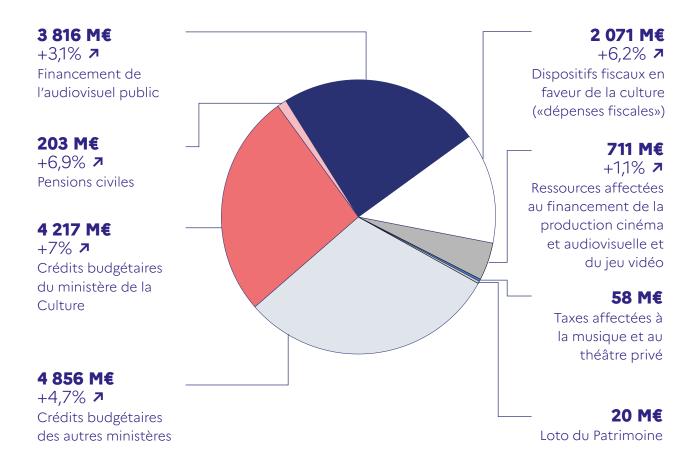
soit + 7% **↗**

dont audiovisuel public

3 816 M€ +114 M€

soit + 3,1% **↗**

Total des crédits pour la culture au PLF 2023



France 2030 : près d'1 Md€ entre 2022-2030 soit près de 100 M€/an

Favoriser l'accès à la culture pour tous

+24 M€

AMPLIFIER LA POLITIQUE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Priorités du Président de la République depuis 2017, l'éveil et l'éducation artistique sont au cœur des priorités de l'ensemble des structures subventionnées par le ministère de la Culture (établissements publics nationaux, institutions labellisées,...). Pour porter cette priorité, le ministère a créé une nouvelle direction d'administration centrale : la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle. L'éducation artistique et culturelle (EAC) a bénéficié d'un doublement de ses crédits sur le précédent quinquennat et a été marquée par le déploiement du plan 100% EAC, en lien avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. 75% des élèves font désormais l'expérience d'au moins un projet culturel dans leur année scolaire, soit 9,3 millions d'enfants et adolescents. Plus de 3 écoles sur 4 et 9 collèges sur 10 ont un partenariat avec une structure culturelle. La pratique musicale a pris toute sa place dans la scolarité, par exemple grâce au plan chorale (75% des écoles primaires ont désormais leur chorale et 85% des collèges). Quant aux crédits du ministère de la Culture spécifiquement dédiés à l'éducation artistique et culturelle, ils ont bénéficié d'un doublement depuis 2017 pour atteindre, en 2023, 104 M€ (+4 M€ par rapport à 2022). Ce budget permet de développer des actions qui s'inscrivent dans de véritables projets de territoires, pour tous les enfants et les jeunes dès la naissance, en lien étroit avec les collectivités locales et l'Education nationale.

- L'EAC en pratique, quelques exemples d'actions sur le terrain :
- Les mini-Mixes, projet de la ville de Villeurbanne mis en lumière grâce au label Capitale française de la Culture et la candidature de la ville à la label-lisation 100% EAC, sont exemplaires de cette approche partenariale entre l'Etat (via la DRAC) et les collectivités. Ces nouveaux espaces implantés au sein des écoles élémentaires de la ville sont articulés autour d'une bibliothèque-centre de documentation, animés par des médiateurs qui initient des projets avec des artistes et les lieux culturels voisins.
- A Brest, Océanopolis et la Scène de musiques actuelles La Carène ont initié des élèves d'écoles élémentaires à l'écoute des sons sous-marins et à la composition musicale en lien avec des musiciens professionnels.
- Les résidences de la Compagnie MALKA, dirigée par le danseur et chorégraphe Bouba Landrille Tchouda, sur la communauté de communes de la Matheysine (Isère), illustrent le rôle des contrats territoriaux entre l'Etat et les collectivités: ateliers chorégraphiques avec le Club Ado, l'accueil de loisir, le tout public ou sous la forme de duos parents-enfants, projets « Ma classe danse » dans les écoles, les collèges et les lycées du territoire, stages de danse dédiés dans l'école de musique, etc.
- Les résidences « Passerelles » en région Grand Est permettent d'accompagner les enfants entre la fin de la crèche et le début de l'école maternelle, dans 6 villes labellisées « Cités éducatives » en quartier politique de la Ville. Ces résidences d'artistes permettent de sensibiliser les enfants au théâtre, à la danse, à la musique, aux arts visuels.

UN PASS CULTURE PLUS COLLECTIF ET PARTICIPATIF

Le pass Culture est devenu un outil majeur pour faciliter pour chaque jeune l'accès aux pratiques artistiques, la découverte du patrimoine et l'ouverture à la création contemporaine. Depuis son lancement, il a permis à plus de **deux millions de jeunes** de découvrir la richesse et la diversité d'une offre culturelle de proximité (plus de **14 000 acteurs culturels** sont présents sur l'application). Une éditorialisation adaptée, des propositions dédiées comme par exemple les soirées proposées par l'Opéra national de Nancy ont ainsi su donner l'envie à de nombreux bénéficiaires d'explorer de nouvelles pratiques culturelles.

Généralisé à l'ensemble des jeunes de 18 ans le 21 mai 2021, le pass Culture a été étendu aux jeunes de moins de 18 ans à compter du 1er janvier 2022. Cette extension comporte deux volets : un volet individuel, en ouvrant à chaque jeune de 15 à 17 ans un crédit (entre 20 et 30 euros), porté budgétairement par le ministère de la Culture, et un volet collectif qui vise à permettre des sorties vers des lieux artistiques et culturels aux collégiens dès la classe de 4e et aux lycéens des établissements scolaires publics et privés sous contrat relevant des ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, des Armées et du secrétaire d'Etat chargé de la Mer, et dont le portage budgétaire est partagé par ces derniers.

En 2023, ce sont 208,5 M€ qui seront consacrés au pass Culture, soit 9,5 M€ de crédits supplémentaires. De son côté, le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse consacre 51 millions d'euros au pass Culture en 2023. L'apport des partenaires privés est quant à lui estimé à 9 millions d'euros. L'année 2023 doit permettre de déployer le plus largement possible le pass culture collectif au collège et au lycée, tout en consolidant l'appropriation du Pass individuel auprès des jeunes de 18 ans, chez qui il est aujourd'hui pleinement identifié, en allant plus loin dans la diversification de leurs sorties et de leurs pratiques. Des efforts particuliers seront faits en direction des jeunes des lycées professionnels, des quartiers politique de la Ville et des zones rurales isolées. L'éditorialisation des propositions sera renforcée en lien avec les acteurs culturels pour inciter les jeunes à découvrir de nouvelles expériences culturelles près de chez eux.

Focus cinéma:

Aujourd'hui, 76% des jeunes déclarent aller plus au cinéma avec le pass Culture. 28% déclarent être allés dans un cinéma dans lequel ils n'étaient jamais allés. Depuis le 1^{er} janvier 2022, 2,5 millions de billets de cinéma ont été vendus par le pass.

Focus patrimoine:

Lors des Journées européennes du patrimoine 2022, plus de 900 évènements ont été proposés sur l'application du pass Culture, dont près de 80 expériences imaginées sur mesure pour et avec le pass Culture. Des jeunes du pass Culture ont ainsi pu visiter le chantier de la Basilique de Saint-Denis avec Stéphane Bern, le chantier de Notre-Dame, ou encore l'Hôtel de Matignon à la rencontre de la Première ministre.

DÉVELOPPER LA LECTURE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Des moyens accrus déployés pour développer l'offre et les pratiques de lecture

Après les efforts consentis via France Relance pour soutenir les acquisitions d'ouvrages par les bibliothèques en 2021 et 2022, le ministère de la Culture porte avec le PLF 2023 les moyens d'une ambition renouvelée en faveur du développement de l'offre et des pratiques de lecture sur l'ensemble du territoire (+1,55 M€). Ces actions favorisent le maintien et le développement d'un réseau de librairies, de bibliothèques et de maisons d'édition en régions dense et diversifié. Ainsi, les moyens des services déconcentrés bénéficieront d'une augmentation de leurs dotations et de leurs crédits d'intervention de 800 K€. Nous poursuivrons par ailleurs le travail avec les collectivités territoriales sur les extensions d'horaires d'ouverture des bibliothèques. Une nouvelle enveloppe de 750 K€ permettra par ailleurs de renforcer les manifestations littéraires.

A la suite de la « Lecture Grande cause nationale », le Centre national du livre, opérateur du ministère de la Culture, va poursuivre les résidences d'auteurs dans les établissements scolaires et les EHPAD en priorité.

Par ailleurs, le tout jeune prix Goncourt des détenus créé et porté par le Centre national du livre et les services pénitentiaires de l'Etat, sous le haut patronage de l'Académie Goncourt, souhaite rendre les personnes détenues actrices d'un prix littéraire, en valorisant leur capacité critique tout en leur faisant découvrir des œuvres littéraires nouvelles. Il contribue à l'engagement du ministère de la Justice et du ministère de la Culture pour favoriser la lecture en milieu carcéral comme vecteur d'inclusion sociale.

Par ailleurs, le ministère de la Culture encouragera le déploiement du quart d'heure de lecture à l'école, en lien avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Plateforme nationale du livre accessible

L'accès à la culture des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur d'égalité et de cohésion. Malheureusement, l'offre de livres disponibles demeure extrêmement faible, en comparaison de la richesse de la production éditoriale. Le numérique offre à cet égard des possibilités nouvelles et le Gouvernement a décidé de créer un Portail national du livre accessible, afin d'augmenter considérablement l'offre de livres pour les personnes en situations de handicap. Le ministère de la Culture réalisera d'ici 2025 ce catalogue national, en s'appuyant sur l'expertise de la Bibliothèque nationale de France. Le ministère de la Culture y contribuera à hauteur de 5 M€, dont 1,25 M€ dès le PLF 2023. Parallèlement, le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées mettra en œuvre un plan pour adapter chaque année un plus grand nombre de livres, en vue de leur mise à disposition sur le portail à son ouverture en 2025.

Le Centre national du Livre bénéficiera de moyens nouveaux pour accompagner les éditeurs dans la production de livres numériques accessibles aux personnes en situation de handicap.

Un soutien accru à la diffusion du livre

Le ministère de la Culture poursuivra l'effort engagé depuis de nombreuses années pour accompagner le développement de la lecture grâce aux partenariats noués avec les collectivités territoriales, actrices principales de cette politique dans les territoires. Cette coopération passe de manière privilégiée par les contrats territoire-lecture; il s'agit d'un outil très apprécié des collectivités, suffisamment souple pour s'adapter à la diversité des situations locales, réunir autour de projets communs les acteurs du développement de la lecture (administrations, médiathèques, associations) et mieux structurer les réseaux de lecture publique. De 2017 à 2022, le nombre de ces contrats a progressé de 60% sur l'ensemble du territoire. Pour la 6e année consécutive, les partenaires pourront s'engager davantage, plus particulièrement dans les territoires qui en ont le plus besoin (zones rurales, villes des programmes de revitalisation, quartiers prioritaires).

L'aide au transport de livres, mise en œuvre par la Centrale de l'Edition, sera renforcée de +1 M€ pour, d'une part, assurer un transport dans des conditions économiquement acceptables pour les détaillants des départements et régions d'Outre-mer, et, d'autre part, renforcer la présence du livre français à l'étranger.

Souveraineté culturelle : soutenir la création française dans les mondes physique et numérique

+48 M€

« MONDES NOUVEAUX - ACTE II » : UNE POLITIQUE INÉDITE DE CRÉATION

La création artistique bénéficiera de moyens inédits. Ils permettront de mettre en œuvre un nouveau programme exceptionnel de création artistique, Mondes nouveaux II, qui soutient la conception et la réalisation de projets artistiques dans tous les domaines de la création (arts visuels, musique, spectacle vivant, écritures, design et arts appliqués) et au plus proche des habitants. Une nouvelle enveloppe de 30 M€ de crédits sur trois ans y sera consacrée à partir de 2023, prolongeant les 30 M€ de crédits mobilisés en 2021 et 2022. La particularité de « Mondes nouveaux » était de partir des souhaits des artistes pour déployer des créations « situées », ancrées dans des lieux donnés du territoire: patrimoine monumental (parmi les sites du Centre des monuments nationaux), patrimoine naturel (notamment les sites gérés par le Conservatoire du Littoral) ou d'autres sites (une place publique, un EHPAD, une université...).

Retour sur Mondes nouveaux - Acte I

Lancé en juin 2021, l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Mondes nouveaux » a suscité un fort engouement. Près de 3 200 projets ont été déposés, recouvrant la plupart des champs de la création contemporaine : arts visuels, écritures, spectacle vivant, design et arts appliqués. Un comité artistique dédié a retenu 264 projets, représentant plus de 430 artistes, dont près de 80 projets ont été pensés en collectif.

Le processus de sélection a tenu compte de la qualité et de l'originalité de chaque projet, son adéquation au lieu patrimonial ou naturel envisagé, l'équilibre territorial (déploiement sur la France entière dont une vingtaine de projets Outre-mer), l'équilibre femmes-hommes, la jeune création et la diversité des disciplines représentées. Financé grâce aux crédits France Relance à hauteur de 30 M€, ce programme inédit de création artistique poursuit son déploiement en 2023.

DÉVELOPPER LES MÉTIERS D'ART ET LES MANUFACTURES NATIONALES

Les métiers d'art mobilisent des savoir-faire manuels de haute technicité, conjuguant tradition et innovation, qui sont reconnus à l'étranger comme des fleurons de la création française. Métiers à forte valeur ajoutée, ils constituent des actifs stratégiques dans un futur où la proximité, la durabilité, la créativité sont les valeurs porteuses du marché. Pour autant, aucun plan d'envergure n'est venu jusqu'ici soutenir cette filière d'une grande diversité. Pour favoriser le développement de ces métiers, un plan d'action en faveur du développement économique, territorial et professionnel de ces filières d'excellence sera mis en œuvre. Il s'agit de mobiliser acteurs publics et privés de façon à agir collectivement pour renforcer l'attractivité de ces métiers, susciter des vocations chez les jeunes, développer des pôles territoriaux pour préserver les savoirfaire d'excellence de nos régions et favoriser les innovations technologiques. Institutions de référence dans le domaine des métiers d'art, les Manufactures nationales (Cité de la Céramique - Sèvres et Limoges et Mobilier national) bénéficieront de 5,5 M€ supplémentaires en 2023 pour renforcer leurs missions.

La filière métiers d'art est en outre concernée par plusieurs appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt du plan France 2030 qui participent de cette stratégie globale. C'est le cas du projet d'accélérateur d'entreprises dédié aux savoir-faire d'exception, lancé en avril 2022 par le Gouvernement et BPI France, et dont les lauréats seront connus en fin d'année, ou encore des appels à projets « pôles territoriaux », d'un montant total de 46,8 M€ destinés aux industries culturelles et créatives.

UNE STRATÉGIE RENFORCÉE POUR LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES - PLAN FRANCE 2030

Le Président de la République a annoncé, en octobre 2021, un grand plan d'investissement et d'innovation intitulé France 2030, au sein duquel 1 milliard d'euros est dédié aux industries culturelles et créatives, afin d'affirmer notre souveraineté technologique et culturelle dans une cadre national et européen.

Ce volet culturel s'articule autour de 3 axes :

• Une stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives, dotée de 400 M€ qui, via des appels à candidatures publics, sélectionne et soutient des projets d'innovation : solutions de billetteries, numérisation du patrimoine et de l'architecture, technologies immersives et de diffusion audiovisuelles dédiées au spectacle vivant, solutions d'accélération de

- la transition écologique, formation des talents de demain, accompagnement des entreprises innovantes à l'international.
- Une stratégie de développement des studios de tournage et de production numérique pour les filières de l'image (animation, VFX, jeu vidéo): l'appel à projets « la grande fabrique de l'image », doté de 350 M€, piloté par le CNC, permettra de soutenir, à partir de 2023, le développement de grands studios de tournage, la montée en puissance de studios de production numérique et d'organismes de formation, afin de développer les compétences nécessaires aux métiers de l'image.
- Une stratégie dédiée à l'émergence de champions nationaux pour les **offres culturelles immersives** (qui s'appuie sur les technologies de réalité virtuelle et augmentée, de métavers, de videomapping, de son binaural, etc.).

UNE AMBITION FORTE POUR LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE MONDE

Le ministère de la Culture travaillera aux côtés du secrétariat d'Etat au Développement, à la Francophonie, et aux Partenariats internationaux pour réaffirmer la diffusion de la langue française et la défense du plurilinguisme. Le Bureau international de l'édition française (Bief) bénéficiera de 350 K€ supplémentaires pour soutenir la présence du livre français à l'international, notamment pour aider les petits éditeurs à gagner en visibilité à l'étranger, favoriser le développement de partenariats éditoriaux au sein de la Francophonie et accompagner les échanges et les cessions de droits d'adaptation audiovisuelle et audio.

Dans l'océan numérique, la découvrabilité des contenus culturels francophones est un enjeu majeur pour la diversité culturelle face au pouvoir des algorithmes. Dans le prolongement de la stratégie commune mise en œuvre entre la France et le Québec, le ministère de la Culture soutiendra l'amélioration du référencement des contenus francophones en ligne.

Ouverture de la Cité internationale de la langue française – Château de Villers-Cotterêts au printemps 2023

La Cité internationale de la langue française, qui ouvrira au public dans le château de François 1er restauré, a l'ambition de partager et de faire aimer au plus grand nombre une langue vivante, réinventée par tous ceux qui la pratiquent de par le monde. Une langue riche de ses interactions avec les autres langues, creuset du dialogue des cultures. Vecteur de création pour les artistes, terreau d'expérimentation et d'innovation pour les chercheurs, elle est aussi, sur le plan national, un ferment de cohésion sociale. Projet à la fois culturel, éducatif, économique et touristique, la Cité internationale de la langue française contribuera au dynamisme et à l'attractivité du département de l'Aisne.

- 1 600 m² d'expositions permanentes et temporaires
- 1 200 m² de parcours permanent de visite

- Un auditorium de 250 places pour une programmation variée de spectacles, conférences et concerts
- Une librairie boutique
- Un café salon de thé
- 12 ateliers pour des résidences d'artistes, écrivains, chercheurs et entrepreneurs
- Un laboratoire de recherche et d'innovation sur les enjeux linguistiques
- Des activités de formation au français

Les travaux de restauration s'élèvent à 209 M€, dont 124 M€ financés par le plan de relance. Au PLF 2023, 5 M€ sont inscrits à ce titre conformément à l'échéancier financier prévu. En fonctionnement, des moyens sont également prévus pour assurer l'ouverture du monument au public (4 M€ au PLF 2023).

Protéger et réinventer le patrimoine

+87 M€

PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE DANS LES TERRITOIRES

L'investissement dans les 87 cathédrales implantées sur le territoire sera amplifié pour assurer leur sécurisation (+3 M€) et 5,7 M€ complémentaires seront investis dans la restauration de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes à la suite de l'incendie survenu en juillet 2020. La restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris est quant à elle mise en œuvre grâce aux fonds recueillis lors de la souscription nationale en 2019.

Créé en 2018, le fonds incitatif pour le patrimoine (FIP) encourage les petites communes, qui sont propriétaires de la moitié des monuments historiques, à investir dans la restauration de leur patrimoine en prévoyant que l'État augmente son soutien financier habituel sous réserve d'un engagement financier du Conseil Régional. En quatre ans, ce fonds a permis la concrétisation de près de 600 opérations, telles que la restauration de l'église de Saint Martin de Villers-sur-Mer (Normandie) ou celle de l'hôtel de ville de Chatillon en Diois (Auvergne Rhône Alpes). Le succès de ce dispositif a conduit le ministère de la Culture à accroître de 2M€ en 2023 la dotation du FIP, qui s'élève désormais à 18 M€.

De la même manière, le budget pour 2023 prévoit une augmentation des subventions allouées aux 62 collectivités territoriales habilitées à réaliser des diagnostics archéologiques (+2,4 M€, soit +20%).

Les moyens des directions régionales des affaires culturelles en faveur de l'archéologie bénéficient par ailleurs d'une réévaluation importante (+5 M€) afin d'abonder le budget consacré aux fouilles programmées et à la valorisation scientifique du patrimoine archéologique.

De même, le soutien du ministère à la construction ou rénovation des **bâtiments d'archives** se poursuit avec notamment pour 2023, le soutien aux projets des archives départementales des Hautes-Pyrénées et du Vaucluse, ou encore des Pyrénées-Orientales ainsi que de Mayotte.

Par ailleurs, le soutien à l'extension ou la rénovation des « musées de France» territoriaux sera poursuivi avec près d'une centaine d'opérations accompagnées dans tous les territoires, comme par exemple le musée des Beaux-Arts de Reims (Grand Est), le musée des Beaux-Arts de Vannes (Bretagne), le musée Bonnat-Helleu à Bayonne (Nouvelle-Aquitaine), les réserves du musée des maisons comtoises à Nancray (Bourgogne Franche-Comté), et le musée Jardot (territoire de Belfort).

Les crédits du PLF 2023 permettront de faire face au **défi de la reconversion de l'ancienne abbaye de Clairvaux** (**Aube**). Sa restauration connaîtra une nouvelle phase en 2023 avec la mobilisation de 15 M€ en autorisations d'engagement et 2 M€ en crédits de paiement.

L'abbaye de Clairvaux, site historique et patrimonial majeur, s'est vue attribuer au fil du temps de multiples fonctions : ensemble religieux au XII^e siècle, transformé en centre pénitentiaire au début du XIX^e siècle, l'abbaye demeure l'un des joyaux de l'architecture française. Avec sa trentaine de bâtiments classés ou inscrits au titre des monuments historiques et ses 40 000 m² de surfaces exploitables sur près de 30 hectares, ce projet représente un défi considérable en matière de valorisation du patrimoine et d'aménagement du territoire. Les moyens prévus en 2023 permettront de financer la première phase de la restauration du grand cloître.

En lien avec les collectivités territoriales, un appel à manifestations d'intérêt a été lancé en juillet 2022 pour réussir le défi de la reconversion patrimoniale, culturelle et économique du site dans une stratégie d'attractivité du territoire.

En région Normandie, des moyens sont également prévus pour contribuer au projet de restauration du château de Gaillon (Eure) porté par la communauté Seine-Eure (5,1 M€ en autorisations d'engagement et 0,7 M€ en crédits de paiement). Ce projet est une expérimentation d'un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales pour valoriser les monuments de l'État et renouveler leur usage pour répondre aux besoins des citoyens.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé le 16 septembre 2022, à l'occasion de son déplacement à Guéret en marge des Journées du patrimoine, que le **Loto du patrimoine sera prolongé au moins 5 ans**. Depuis 2018, il a permis de faciliter la restauration de 745 monuments en péril,

sélectionnés par la Mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern. 199 M€ ont pu être mobilisés en 5 ans, dont 100 M€ issus du Loto du patrimoine, 69 M€ de crédits du ministère de la Culture, aux côtés de dons et mécénats.

INVESTIR DANS LA RÉNOVATION ET LA MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

La subvention d'investissement du Centre des monuments nationaux sera rehaussée de +3 M€ (15%) pour atteindre 30,2M€ afin d'assurer la restauration et la conservation de la centaine de monuments dont il a la charge sur tout le territoire. Des besoins prioritaires sont par exemple identifiés pour les remparts de la cité de Carcassonne ou les tours de La Rochelle.

Le projet de restructuration, de restauration et de réaménagement du palais de la Cité bénéficiera aussi des crédits nécessaires à la mise aux normes des espaces occupés par le Centre des monuments nationaux (14,8 M€ en autorisations d'engagement et 0,9 M€ en crédits de paiement). Ce projet interministériel fait suite à la libération du site par les services de la police judiciaire et du tribunal de grande instance.

Les capacités d'investissement du **musée d'Orsay** (+1,5 M€) seront renforcées afin de lui permettre d'engager des travaux de clos et couvert et, ce faisant, d'améliorer de manière significative la performance énergétique du bâtiment qu'il occupe.

En 2023, les moyens alloués au ministère de la Culture permettront également de poursuivre les opérations de restauration du **Grand Palais** et du quadrilatère des **archives** Rohan-Soubise ainsi que la mise en œuvre des **schémas directeurs des châteaux de Versailles et de Fontainebleau.**

S'agissant des musées nationaux, un fonds de modernisation doté de 5 M€ doit notamment permettre d'engager, selon des modalités à définir, l'ouverture attendue de l'accès aux images des collections nationales, étendant la gratuité à de nombreux et larges usages.

Le budget 2023 prévoit aussi une contribution au financement du projet de rénovation et d'agrandissement de l'**Institut du monde arabe** (IMA) (2 M€). L'objectif à terme est de renforcer la place incontournable de l'IMA comme musée d'art arabe de l'Antiquité à nos jours en Occident, avec l'ambition de faire davantage connaître et reconnaître les beaux-arts arabes.

La Bibliothèque nationale de France verra le soutien en investissement de l'Etat augmenter (+2,7M€) pour lui permettre de poursuivre sa modernisation, notamment le renforcement de la sécurité du site François Mitterrand. Ces moyens nouveaux financeront également les investissements numériques nécessaires pour améliorer la qualité de service rendu aux usagers et la gestion pérenne des collections.

Le ministère de la Culture œuvre à la conservation et à l'accès aux archives nationales, qui constituent un enjeu mémoriel et démocratique.

Le financement des études relatives au projet d'extension du site des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, lancées en 2021, dont le lauréat est désormais retenu, est assuré dans le budget 2023 grâce à la reconduction des crédits.

La facilitation de l'accès aux archives de la guerre d'Algérie et l'ouverture des archives grâce aux dérogations générales dont le rythme s'est accéléré depuis cinq ans constituent une priorité. L'enjeu est de poursuivre cet effort d'ouverture et de meilleure accessibilité des archives aux résonances mémorielles fortes.

Les opérateurs de la création bénéficieront de 13,5 M€ supplémentaires pour leurs investissements structurants, parmi lesquels :

La rénovation de la salle Jean Vilar du théâtre national de la danse de Chaillot, lancée en 2021 : elle bénéficiera de +5 M€ de crédits, pour améliorer le confort des spectateurs et renforcer la performance énergétique du bâtiment, tout en remettant en conformité l'ensemble des équipements de la salle principale ;

La rénovation des installations du parc de la Villette : l'établissement en charge du parc bénéficie de +1,2 M€ en 2023 pour financer la rénovation de près de 55 hectares, en vue notamment des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;

La rénovation des façades du Centre national de la danse (CND) à Pantin : les crédits inscrits au PLF 2023 permettront d'engager les études préalables à l'opération de restauration des façades, aujourd'hui très dégradées.

Enfin, pour faire face aux évolutions des indices du coût de la construction, une enveloppe de 24 M€ permettra d'accompagner les travaux de rénovation prioritaires de certains établissements du ministère.

Garantir le pluralisme des médias et l'accès à une information fiable et indépendante

+20 M€

Presse / Radio

+114 M€

Audiovisuel public

Notre pays est confronté, comme la plupart des sociétés démocratiques, à une crise de l'information: recul de la confiance des citoyens dans les médias, transformation profonde des usages, perte de repères face à la profusion d'informations diffusées en ligne, exposition des citoyens aux manipulations d'origines diverses et aux ingérences étrangères, fragilisation du modèle économique de la presse, questionnements suscités par les recompositions du paysage médiatique, difficultés rencontrées par les journalistes dans l'exercice de leur mission. Pour apporter des réponses à ces enjeux, les mois à venir seront marqués par la tenue des états généraux pour le droit à l'information annoncés par le Président de la République. Ces réflexions doivent contribuer à restaurer la confiance des citoyens à l'égard des médias et permettre d'identifier les moyens de préserver une information libre, indépendante, pluraliste et de qualité.

L'AUDIOVISUEL PUBLIC FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS

L'audiovisuel public est aujourd'hui plus fort que jamais, comme en attestent ses audiences, qui n'ont jamais été aussi hautes. La mise en œuvre du plan de transformation engagé en 2018 a permis des avancées majeures :

- le renforcement de l'offre de proximité à travers la progression du volume des programmes régionaux de France 3, le développement de matinales communes à France 3 et France Bleu, le lancement par France 3 et France Bleu d'ICI, média numérique dédié à la vie locale et le déploiement du pacte de visibilité pour les Outre-Mer;
- une forte stratégie numérique: Franceinfo est devenu le premier média français d'actualité en ligne, de nouvelles plateformes ont permis de toucher les enfants et les jeunes (Okoo, Lumni);
- le renforcement du soutien à la culture et à la création: investissement de France Télévisions dans la création audiovisuelle et cinématographique porté à 500 M€ par an à compter de 2021, auquel s'ajoute celui d'Arte (85 M€ par an).

Fort de ces résultats, le Gouvernement entend poursuivre cette dynamique, d'autant que les priorités du plan de transformation de l'audiovisuel public restent plus que jamais d'actualité:

- répondre au besoin exprimé par les Français que les médias soient plus proches de leurs préoccupations, de leur vie locale, de leur quotidien en métropole comme en Outre-mer, en intensifiant notamment les liens entre France Bleu et France 3;
- renforcer l'information de service public pour en faire une référence incontestable par sa qualité, sa fiabilité, son indépendance, et son impartialité dans un contexte de guerre mondiale de l'information, de multiplication des manipulations et ingérences étrangères;
- sanctuariser le rôle central du secteur dans la culture et la création, pour défendre la souveraineté culturelle de la France dans le contexte de montée en puissance des plateformes américaines;
- développer l'offre éducative et les contenus destinés à la jeunesse, pour remédier à l'éloignement des jeunes de l'audiovisuel, notamment par une stratégie numérique puissante.

La mise en œuvre de ces priorités passera à n'en pas douter par l'approfondissement des coopérations entre les entreprises de l'audiovisuel public. Le champ des coopérations prioritaires et les bénéfices à en attendre doivent être clarifiés dans les prochains mois. Cette réflexion doit se construire dans le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et les parlementaires.

Les conclusions qui en seront tirées seront ensuite inscrites dans la prochaine génération de contrats d'objectifs et de moyens (COM) qui traceront le chemin vers un audiovisuel public plus efficace, plus moderne et innovant.

Afin de se laisser le temps nécessaire pour bâtir, dans la concertation, la prochaine génération de COM, le Gouvernement souhaite prolonger d'un an par avenant les contrats d'objectifs et de moyens (2020-2022) des entreprises de l'audiovisuel public. Ces avenants s'inscriront dans une logique conservatoire sur le plan des moyens et de la stratégie.

C'est pourquoi le projet de loi de finances propose d'allouer au secteur une fraction de TVA de 3 815,7 M€ en hausse de 114,4 M€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2022 (3 701,3 M€). Ce montant contribue à couvrir les effets de l'inflation sur les dépenses des entreprises de l'audiovisuel public et tient compte des effets fiscaux consécutifs à la réforme des modalités de financement public du secteur, votée par le Parlement en août dernier.

POUR UNE PRESSE PLURALISTE, LIBRE ET INDÉPENDANTE, CONSOLIDER SA DIFFUSION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le secteur de la presse a fait face en 2020 à plusieurs crises liées à la liquidation de la messagerie Presstalis et aux conséquences de l'épidémie de la Covid-19. Pour y répondre, l'État a consenti un effort financier sans précédent de 106 M€ au titre des mesures d'urgence.

Un plan de filière presse a ensuite été construit dans le cadre de France Relance doté de 377M€: crédit d'impôt sur les abonnements, aides au pluralisme, soutien à la transition écologique, fonds de transformation des imprimeries de la presse régionale, réforme de la distribution, fonds de résorption de la précarité...

Ce plan prendra fin comme prévu le 31 décembre 2022 mais l'État continuera à soutenir la filière presse dans les défis qui sont les siens, à travers l'ensemble de ses dispositifs, complétés par la création récente de deux nouvelles aides au pluralisme, l'une bénéficiant aux services de presse tout en ligne, l'autre aux publications d'Outre-mer.

En 2023, les crédits dédiés à la presse augmentent de +17,3 M€ (+9,4 %) par rapport au budget initial 2022 (hors plan de relance), principalement pour l'aide à l'exemplaire posté et porté.

L'accès de nos concitoyens à une presse pluraliste sur l'ensemble du territoire et dans de bonnes conditions constitue un enjeu démocratique de premier plan. Dans un contexte d'attrition des volumes de presse postés, un changement de modèle du transport de la presse était nécessaire. Ainsi, suite à la mission qui lui a été confiée, M. Emmanuel Giannesini a proposé un scénario ambitieux, fondé, d'une part, sur la réduction du postage au profit du portage à domicile pour l'envoi des quotidiens et des hebdomadaires et, d'autre part, sur la stabilisation des tarifs postaux pour l'ensemble des titres de presse. C'est sur ces bases que l'État, les organisations représentatives des éditeurs de presse écrite, la Poste et l'ARCEP ont signé le 14 février 2022 un protocole d'accord qui permet de réformer durablement les conditions du transport de la presse.

Ce protocole permet notamment d'instaurer une seule grille tarifaire pour l'ensemble de la presse et de créer une nouvelle aide à l'exemplaire réservée aux titres d'information politique et générale (IPG), auparavant bénéficiaires d'un tarif postal privilégié. En outre, l'activité de portage sera mieux régulée. Le PLF 2023 met en œuvre ces ambitions en dotant l'aide à l'exemplaire de 72,2 M€ pour sa partie postée et de 35,1 M€ pour sa partie portée, soit un effort total, très substantiel, de 107,3 M€. Cette aide nouvelle étant soumise à l'autorisation de la Commission européenne, son versement ne pourra être effectif que lorsque l'accord de cette dernière sera intervenu.

Maison du dessin de presse

La liberté d'expression est l'un des principes fondateurs de notre démocratie. L'attentat contre Charlie Hebdo en janvier 2015, l'assassinat de Samuel Paty en octobre 2020, comme les menaces pesant sur de nombreux dessinateurs de presse dans le monde, nous rappellent l'importance de replacer le dessin satirique et le dessin d'humour, symbole de la liberté de la presse, dans une perspective historique et culturelle ample. La Maison du dessin de presse a vocation à devenir un lieu de ressources, d'exposition et de pédagogie, implanté à Paris et travaillant en réseau avec différentes structures en France, en Europe et à l'international. En mai 2022, Philippe Barbat, conseiller d'État, ancien directeur général des patrimoines et de l'architecture, s'est vu confier la responsabilité de piloter la préfiguration scientifique et administrative de ce futur établissement culturel qui fait l'objet d'un partenariat entre l'État, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris. Il a débuté ses travaux, en lien avec des représentants de la profession. L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation de cette future Maison. 2 M€ sont inscrits au PLF 2023 pour conduire les études préalables et lancer les travaux.

FAVORISER LA DIVERSITÉ DES CONTENUS RADIOPHONIQUES

L'attachement du ministère de la Culture aux radios associatives est constant depuis la libéralisation de la communication audiovisuelle, il y a plus de quarante ans. Chaque année, environ 700 d'entre elles bénéficient des aides du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), qui représentent en moyenne 40 % de leurs ressources.

En 2023, pour la troisième année consécutive, les crédits du FSER seront renforcés afin de faire face à l'augmentation constante du nombre de radios éligibles autorisées à émettre par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), en FM et en DAB+. La dotation est ainsi portée à 34,8 M€ en 2023 (+1,7 M€ ou +5% en un an).

Développer les compétences et l'emploi culturel

+90 M€

DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LA FORMATION

En renforçant l'enseignement supérieur Culture et le soutien aux étudiants

Avec 37 000 étudiants et 99 établissements, l'enseignement supérieur culturel est au cœur des politiques de renouvellement de la création et de soutien à la jeunesse. En 2023, le budget dédié à l'enseignement supérieur culturel sera fortement revalorisé avec 32 M€ de crédits supplémentaires, soit 12% d'augmentation par rapport à 2022, qui porteront ces crédits à 294,4 M€.

Ces moyens nouveaux permettront de déployer quatre priorités:

- Pour soutenir les étudiants de l'enseignement supérieur Culture, l'enveloppe relative aux bourses sur critères sociaux sera revalorisée à hauteur de +7,5 M€ afin de tenir compte de la réalité des besoins des étudiants boursiers. Le ministère consolide ainsi ses moyens en faveur d'une plus grande ouverture sociale des formations de la culture et pour aider les étudiants boursiers à faire face aux tensions sur leur pouvoir d'achat.
- Pour renforcer la capacité d'action des établissements de l'enseignement supérieur Culture et poursuivre les réformes entreprises afin améliorer la situation statutaire des enseignants, les subventions des écoles nationales sous tutelle du ministère de la Culture sont revalorisées de +6,2 M€ afin de permettre aux établissements de prendre en charge différents surcoûts, notamment liés à l'inflation. 3 M€ de crédits supplémentaires

- seront consacrés à la poursuite des réformes engagées dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture. Elles permettront notamment d'accompagner l'évolution des statuts des personnels de ces établissements.
- Pour permettre la mise en œuvre de grands projets d'investissement dans les établissements nationaux et territoriaux, les crédits France Relance ont permis de financer à hauteur de 70 M€ les investissements indispensables les plus urgents dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture. Afin de poursuivre cette dynamique, ce sont 15,3 M€ qui seront consacrés en 2023 à la soutenabilité des projets d'investissement. La transition écologique irrigue de nombreuses opérations en cours ou à venir, avec une attention tout particulière portée à l'efficience thermique des bâtiments: façade de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSCI), toiture de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA), toiture de l'École nationale supérieure d'art (ENSA) de Limoges, rénovation du clos-couvert de l'ENSAP de Lille, réhabilitation des Ateliers du Parc de l'ENSA de Normandie, réhabilitation de l'ENSA Toulouse, restauration des couvertures de l'ENSA Versailles, rénovation des ENSA de Bretagne, Paris-Val-de-Seine et de Nantes...
- Enfin, pour soutenir les professionnels du secteur artistique, les moyens d'actions des opérateurs nationaux «centres de ressources» seront également renforcés en 2023: le développement des actions menées par le Centre national de la danse (CND) (+0,4 M€) en faveur de la formation, de l'insertion et de la reconversion des danseurs et chorégraphes, ou encore le renforcement des ressources professionnelles du Centre national des arts plastiques (Cnap) (+0,6 M€) au bénéfice du secteur des arts visuels.

En soutenant l'emploi artistique et les artistes auteurs

12,7 M€ de crédits supplémentaires seront mobilisés en faveur de l'emploi artistique et des artistes auteurs. 7 M€ de crédits supplémentaires seront ainsi ouverts en 2023 pour accroître les moyens du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps), portant ainsi les moyens consacrés à ce dispositif à plus de 30 M€. Ces moyens complémentaires permettront d'accompagner la montée en puissance du nouveau dispositif réformé fin 2019 et mobilisé de manière exceptionnelle durant la crise sanitaire, et ainsi de favoriser les embauches à durée indéterminée et l'allongement des contrats des artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré.

Avec 1,7 M€ supplémentaires, le plan artistes-auteurs disposera d'une enveloppe totale de 3,7 M€ fléchée en priorité sur l'accès à la formation professionnelle, l'action sociale et la mise en œuvre d'un portail numérique qui facilitera la compréhension des règles juridiques, sociales et fiscales applicables.

4 M€ supplémentaires sont affectés à la prise en charge d'une fraction des cotisations sociales des artistes-auteurs décidée en compensation de l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) en 2019. Ils permettent d'inscrire dans la durée le soutien apporté par le ministère au pouvoir d'achat des créateurs.

CONFORTER LES MOYENS HUMAINS DU MINISTÈRE

Après un effort sur le dernier quinquennat, la trajectoire retenue pour 2023-2027 répond à un objectif de **stabilisation des emplois**. Le plafond d'emplois directement rémunérés par le ministère s'élève à 9 109 ETPT au PLF 2023 et 19 969 ETPT sur le périmètre des opérateurs.

La masse salariale augmente de 38,5 M€ (+7,8% par rapport à 2022, à périmètre constant et hors charges de pensions civiles) pour s'établir à 532 M€. Cette augmentation permettra de poursuivre l'amélioration de la rémunération des agents du ministère, notamment en direction de l'enseignement supérieur culture et dans le secteur patrimonial.

Ainsi, 11 M€ seront ainsi consacrés à la poursuite du plan de rattrapage indemnitaire, notamment en direction des architectes urbanistes de l'État et des conservateurs du patrimoine, au financement d'une prime pour les enseignants chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture et à l'augmentation de la rémunération des contractuels. Au-delà de la revalorisation de la rémunération des agents du ministère, le budget 2023 permettra de poursuivre la réforme indemnitaire des agents contractuels de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

5,1 M€ seront destinés à des mesures nouvelles revalorisations des grilles des catégories C et B, indemnité de télétravail, etc.).

13,9 M€ permettront de financer la hausse de 3,5% de la valeur du point d'indice de la fonction publique pour les agents rémunérés directement par le ministère.

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU MINISTÈRE

Dès 2023 (+4 M€), des moyens nouveaux sont mobilisés pour conforter l'ambitieux plan de transformation numérique du ministère engagé en 2019 vers deux objectifs stratégiques prioritaires et liés entre eux :

- La mise en place d'une infrastructure globale appelée à devenir le socle de l'ensemble du système d'information du ministère pour mieux collecter, traiter et exploiter les données qui doivent permettre de mieux concevoir et conduire les politiques culturelles;
- La construction, en parallèle, d'une offre de service complète et à destination des établissements du ministère sur la transformation numérique. Les moyens seront en particulier consacrés à la mise en place d'un dispositif de financement de projets de modernisation numérique des établissements.

Renforcer l'ancrage territorial du ministère et ses coopérations internationales

+3 M€

(+4 M€ par redéploiement)

DE NOUVELLES COOPÉRATIONS TERRITORIALES POUR FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE

Le budget déconcentré aux DRAC, qui s'élève à 1,02 Md€ en 2023, permettra de poursuivre et d'accentuer la logique partenariale avec les collectivités, via une importante contractualisation, comme les contrats de développement, les contrats territoires lectures ou d'éducation artistique et culturelle. L'objectif est d'irriguer les projets culturels dans les territoires, comme ce sera le cas en 2023 avec l'été culturel, la poursuite du plan fanfare et du développement des micro-folies. Dans un contexte inflationniste, le ministère accompagnera en particulier les structures labellisées pour préserver leurs marges artistiques, à hauteur de 5 M€ en 2023.

5 M€ seront consacrés au «Fonds d'innovation territoriale» en 2023; il permettra de lancer des expérimentations, des innovations de projets culturels à porter avec les collectivités territoriales pour le cas échéant les décliner ailleurs et plus largement sur le territoire.

L'Olympiade culturelle de Paris 2024 qui se déploie de 2021 à septembre 2024 sur tout le territoire français vise à explorer, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques, les liens et les valeurs communes entre l'art et le sport. Aux côtés du comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO), le ministère de la Culture mobilise les acteurs culturels afin de susciter des rencontres entre des mondes qui parfois se connaissent mal. 3 M€ seront dédiés à cette programmation en

2023. A titre d'exemples, le directeur du centre chorégraphique de Rilleux-la-Pape, Yuval Pick fera travailler ensemble dans son projet «la cabane de la danse», des danseurs et des rugbymen. A Vénissieux (Rhône), dans un esprit participatif, un projet permettra à des élèves de quartiers prioritaires d'être formés pendant deux ans aux techniques de réalisation de vidéos en vue de produire des reportages autour de l'entraînement des athlètes pour les Jeux, découvrant ainsi l'envers du décor et les difficultés, les doutes, les sacrifices, la persévérance des athlètes dans leur travail de préparation et d'être sensibilisé aux valeurs olympiques.

UNE POLITIQUE INTERNATIONALE RENOUVELÉE

Solidarité internationale

Aux côtés du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et dans la continuité de la présidence française de l'Union européenne, les crédits directs du ministère de la Culture pour l'action européenne et internationale s'élèveront à 11,4 M€ en 2023, soit +17% par rapport à 2022. Ces crédits contribuent à la politique de soutien à la diversité culturelle et à liberté de création, à favoriser les échanges entre les artistes et professionnels français et étrangers, sans oublier la nécessaire solidarité avec les artistes, journalistes et professionnels de la culture contraints de fuir leur pays (Afghanistan, Ukraine...). Cette solidarité se déploie également en matière de sauvegarde du patrimoine: la participation du ministère aux actions portées par l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), est confirmée à hauteur de 3 M USD par an pour 2023 et 2024.

Nouveaux partenariats pour contribuer à l'apaisement des mémoires et à des projets d'avenir pour la jeunesse

La préfiguration du projet d'Institut de l'histoire de la France et de l'Algérie préconisé dans le rapport rendu au président de la République par Benjamin Stora en janvier 2021 relatif à l'apaisement des mémoires franco-algériennes va être lancée à Montpellier, en lien avec les collectivités locales.

A la suite de la dynamique créée par la Saison Africa2020 et le Nouveau Sommet Afrique France d'octobre 2021, le ministère de la Culture s'associe au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour la création d'une future **Maison des mondes africains**, qui a vocation à devenir un lieu pluridisciplinaire de création, de rassemblement, de découverte, d'information et d'innovation, une référence pour tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique et/ou souhaitent y mener des projets. Elle constituera un marqueur fort de la transformation de la relation entre la France et le continent africain.

Par ailleurs, la France a été pionnière dans le changement de paradigme concernant la restitution d'œuvres du patrimoine africain concrétisée avec les restitutions majeures au Sénégal et au Bénin, qui ont pu devenir effectives grâce à un projet de loi adopté à l'unanimité à l'Assemblée.

Lors du discours du Président de la République au musée du Quai Branly au moment de la restitution des 26 œuvres du trésor d'Abomey, la nécessité d'une loi-cadre définissant des critères de restitutions des biens culturels et des restes humains patrimoniaux a été affirmée. Les restitutions n'étant pas une fin en soi, parallèlement à la préparation du cadre législatif et au développement des recherches de provenance, les coopérations entre les musées et les initiatives communes, à l'instar de la coopération bilatérale avec le Bénin, seront renforcées.

Faire face à la crise énergétique et accélérer la transition écologique

La transition écologique, priorité du Gouvernement, se double aujourd'hui d'une urgence énergétique. A court terme, les structures culturelles qui vont faire face à de fortes contraintes liées au coûts de l'énergie notamment, seront soutenues par le ministère. Les crédits 2023 tiennent compte du contexte d'augmentation de l'inflation, pour le ministère et ses établissements, et comprennent 56 M€ en fonctionnement à ce titre.

Les défis sont nombreux, à court et moyen terme, et tout l'enjeu est de **concilier cette transition indispensable avec nos objectifs de politique publique**: faire vivre la diversité de la création, protéger les œuvres et le patrimoine, préserver l'accès de tous les publics à la culture. Les actions existent déjà, nombreuses, à commencer par l'objectif fixé par les pouvoirs publics de réduire de 10% nos consommations énergétiques à l'horizon 2024. Un vademecum sera élaboré par le ministère, à partir des données issues des opérateurs, pour accompagner les acteurs culturels vers cet objectif.

LA STRUCTURATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE POUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Pour mieux accompagner les acteurs de la culture, le ministère a élaboré une feuille de route autour de 5 axes:

- Créer autrement, pour faire émerger de nouvelles pratiques durables, afin d'encourager notamment la recyclerie de décors ou l'éco-conception des expositions.
- **Développer un numérique culturel sobre** pour réduire l'empreinte numérique culturelle tout en faisant exister la France dans le monde virtuel et le métavers.
- Inventer les territoires et les paysages de demain afin de concilier développement des énergies renouvelables et protection du patrimoine. Un des chantiers portera sur l'intégration du photovoltaïque (les panneaux solaires) de manière intelligente en travaillant avec les collectivités, nos administrations, les entreprises.

- **Préserver et conserver pour demain** autour des questions de conservation de l'ensemble des richesses du patrimoine bâti et immatériel dans une logique de transition écologique.
- Repenser la mobilité pour une culture toujours accessible pour concilier le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité.

Trois outils serviront de leviers à chacun de ces champs d'action: les données et mesures, le financement de cette culture durable et la formation des acteurs de la culture.

LE SOUTIEN À LA DÉCARBONATION DE LA CULTURE

Le ministère de la Culture agit de façon structurante en faveur de la transition écologique.

La transition écologique irrigue l'ensemble des investissements financés par le ministère. Le budget d'investissement du ministère de la Culture s'élève en 2023 à 663M€, soit une augmentation de 66 M€ par rapport à 2022 (+11 %). Ces nouveaux crédits seront prioritairement fléchés sur des travaux contribuant à l'isolation thermique et à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments culturels.

A titre d'exemple, le musée d'Orsay, après avoir équipé ses espaces en LED (ce qui a permis une baisse d'un tiers de la consommation électrique en trois ans) va engager des travaux de clos et couvert et, ce faisant, améliorer de manière significative la performance énergétique du site. C'est également le cas pour les établissements de l'enseignement supérieur Culture, par exemple avec la rénovation de la toiture de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Limoges et la rénovation du clos-couvert de l'ENSAP de Lille.

Par ailleurs, le plan France 2030 a permis de lancer en 2022 un appel à projets « Alternatives vertes » doté de 10 M€ pour soutenir, avec la Banque des territoires, de nouvelles initiatives comme les ressourceries culturelles qui facilitent le recyclage (décors, tissus, déchets...), la décarbonation du chauffage des structures temporaires ou itinérantes (foires, chapiteaux...), ou la création de data centers bas carbone.

De même, le PLF 2023 prévoit d'allouer au Centre national de la musique une enveloppe supplémentaire de 0,9 M€, destinée à l'accompagnement de la transition écologique du secteur de la musique.

De son côté, le CNC établit comme priorité d'agir pour que la filière devienne exemplaire en termes de responsabilité sociale et environnementale, notamment via le plan Action! pour des tournages plus verts et une réduction de l'empreinte carbone des salles de cinéma.

De manière transversale, les enjeux de transition écologique sont intégrés aux cahiers des charges des marchés publics liés aux travaux des structures et établissements culturels. De plus, l'Oppic a lancé une démarche de conception de ses chantiers inscrite dans les enjeux de transition écologique, tant dans la conception des projets (qualité climatique et patrimoniale des interventions) que l'organisation des chantiers: gestion des matériaux, recyclage des déchets, gestion environnementale.

Annexes

Tableaux de synthèse

CP en M€ courants	LFI 2022	PLF 2023 (avant transferts)	Évolution 2023/2022 en M€	Évolution 2023/2022 en %	PLF 2023 (après transferts)	Évolution 2023/2022 en M€	Évolution 2023/2022 en %
Programme 175: Patrimoines	1 022	1098	76	7,4%	1099	77	7,5%
Programme 131: Création	915	986	71	7,8%	1006	91	10,0%
Programme 361: Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	748	799	51	6,8%	798	50	6,7%
Programme 224: Soutien aux politiques culturelles (hors dépenses de personnel)	92	98	6	6,5%	98	6	6,5%
Programme 224: Dépenses de personnel	683	735	52	7,6%	714	30	4,4%
dont dépenses de personnel hors charges de pensions civiles	494	532	39	7,8%	516	23	4,6%
dont charges de pensions civiles	190	203	13	6,9%	197	8	4,0%
Mission Culture	3 460	3 715	255	7,4%	3 715	255	7,4%
Mission Culture hors charges de pensions civiles	3 271	3 5 1 3	242	7,4%	3 5 1 8	247	7,6%
Programme 180: Presse et médias	351	371	20	5,8%	371	20	5,8%
Programme 334: Livre et industries culturelles	324	333	9	2,7%	334	9	2,9%
Mission Médias, livre et industries culturelles	675	704	29	4,3%	705	30	4,4%
Sous-total Crédits budgétaires	4 136	4 419	284	6,9%	4 420	284	6,9%
Sous-total Crédits budgétaires hors charges de pensions civiles	3 946	4 217	271	6,9%	4 223	277	7,0%
Audiovisuel public (TTC)	3 701	3 816	114	3,1%	3 816	114	3,1%
CNC	703	711	7	1,1%	711	7	1,1%
taxes affectées à la musique et au théâtre privé	58	58	0	0,0%	58	0	0,0%
Dépenses fiscales	1 950	2071	121	6,2%	2071	121	6,2%
Grand total ministère de la Culture	10 548	11 075	527	5,0%	11 075	527	5,0%
Grand total ministère de la Culture hors charges de pensions civiles	10 359	10 872	514	5,0%	10 878	520	5,0%
Dépenses pour la culture autres ministères (données Jaune culture 2023)	4 640	4 856	216	4,7%			

Tableaux par programmes et actions

en M€	LFI :	2022		2023 ransferts		ution 22 (CP)		2023 ansferts		ution 22 (CP)
P131 « Création »	AE	СР	AE	СР	M€	%	AE	СР	M€	%
Action 1: Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	782	758	818	802	44	5,8%	818	802	44	5,5%
Action 2: Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	89	107	110	121	14	13,5%	130	141	35	24,6%
Action 6: Soutien à l'emploi et structuration des professions	50	50	63	63	13	25,4%	63	63	13	20,2%
Total P131	922	915	991	986	71	7,8%	1011	1006	91	9,1%

en M€	LFI 2	2022		2023 ansferts		ution 22 (CP)		2023 ansferts	Évolu p/r 202	
P175 «Patrimoines»	AE	СР	AE	СР	M€	%	AE	СР	M€	%
Action 1: Patrimoine monumental	449	433	490	466	34	7,8%	490	467	34	7,8%
Action 2: Architecture	35	35	36	36	1	1,7%	36	36	1	1,7%
Action 3: Patrimoine des musées de France	369	364	387	393	29	7,9%	388	394	30	8,2%
Action 4: Patrimoine archivistique et célébrations nationales	26	35	29	35	0	0,4%	29	35	0	0,4%
Action 8: Acquisition et enrichissement des collections publiques	10	10	10	10	0	0,0%	10	10	0	0,0%
Action 9: Patrimoine archéologique	146	146	158	158	12	8,4%	158	158	12	8,4%
Total P175	1035	1022	1110	1098	76	7,4%	1111	1099	77	7,5%

en M€	LFI:	2022		2023 ansferts		ution 22 (CP)		2023 ansferts		ution 22 (CP)
P224 «Soutien aux politiques cultu-relles»	AE	СР	AE	СР	M€	%	AE	СР	M€	%
Action 6: Action culturelle internationale	7	7	8	8	1	9,3%	8	8	1	9,3%
Action 7: Fonctions de soutien du ministère (hors personnels)	87	85	92	90	5	6,3%	92	90	5	6,3%
Total P224 hors dépenses de personnel	94	92	100	98	6	6,5%	100	98	6	6,5%
Dépenses de per- sonnel (Titre 2)	683	683	735	735	52	7,6%	714	714	30	4,4%
dont dépenses de personnel hors charges de pensions civiles	494	494	532	532	39	7,8%	516	516	23	4,6%
dont contribution aux pensions	190	190	203	203	13	6,9%	197	197	8	4,0%
Total P224	777	775	835	833	58	7,4%	814	812	36	4,7%
Total P224 hors charges de pensions civiles	588	586	632	630	45	7,6%	616	614	29	4,9%

en M€	LFI:	2022		2023 ransferts		ution 22 (CP)		2023 ransferts		ution 22 (CP)
P361 «Transmission des savoirs et démocratisation de la culture»	AE	СР	AE	СР	M€	%	AE	СР	M€	%
Action 1: Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	259	262	295	294	32	12,2%	294	294	32	12,0%
Action 2: Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	381	369	386	384	15	3,9%	386	384	15	3,9%
Action 3: Langue française et langues de France	4	4	4	4	0	0,0%	4	4	0	0,0%
Action 4: Recherche culturelle et culture scientifique et technique	112	112	117	116	4	3,8%	117	116	4	3,8%
Total P361	756	748	801	799	51	6,8%	801	798	50	6,7%

en M€	LFI	2022		2023 ansferts		ution 22 (CP)		2023 ansferts		ution 22 (CP)
P180 « Presse et médias »	AE	СР	AE	СР	M€	%	AE	СР	M€	%
Action 1: Relations financières avec l'AFP	135	135	135	135	0	0,0%	135	135	0	0,0%
Action 2: Aides à la presse	179	179	198	197	17	9,7%	198	197	17	9,7%
Action 5: Soutien aux médias de proximité	2	2	2	2	0	0%	2	2	0	0%
Action 6: Soutien à l'expression radiophonique locale	33	33	36	36	3	9%	36	36	3	9%
Action 7: Compagnie internationale de radio et télévision	2	2	2	2	0	0%	2	2	0	0%
Total P180	351	351	372	371	20	5,8%	372	371	20	5,8%

en M€	LFI 2	2021		2022 ansferts		ution 21 (CP)		2022 ansferts	Évolu p/r 202	ution 21 (CP)
P334 «Livre et industries culturelles»	AE	СР	AE	СР	M€	%	AE	СР	M€	%
Action 1: Livre et lecture	320	297	300	303	7	2,3%	301	304	7	2,5%
Action 2: Industries cultu- relles	28	28	30	30	2	7,1%	30	30	2	7,1%
Total P334	347	324	330	333	9	2,7%	330	334	9	2,9%

en M€	LFI:	2022	PLF 2023	Évolution p/r 2022 (M€)	Évolution p/r 2022 (%)
Avances à l'audioviusel public	нт	ттс	ттс	ттс	ттс
France Télévisions	2357	2407	2431	24	1,0%
Arte	273	279	303	25	8,9%
Radio France	577	589	623	35	5,9%
France Médias Monde	254	260	285	25	9,7%
Institut national de l'audiovisuel	88	90	94	4	4,3%
TV5 Monde	76	78	80	2	2,8%
«Total CCF Avances à l'audiovisuel public »	3625	3701	3816	114	3,1%

Tableau récapitulatif des dépenses fiscales

N°	Dispositif (dispositifs inactifs en gris)	2021 (données PAP 2023)	2022 (données PAP 2023)	2023 (données PAP 2023)
Direction generale du patrimoine		180	173	206
175—Patrimoines		180	173	206
100102	Déduction du revenu global des charges foncières supportées par les propriétaires d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du patrimoine et non productifs de revenus	15	15	15
110248	Réduction d'impôt sur le revenu au titre des travaux de conservation ou de restauration d'objets mobiliers classés monuments histo- riques	1	1	1
110249	Réduction d'impôt sur le revenu au titre des dépenses de restauration d'immeubles bâtis situés dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR), les quartiers anciens dégradés et les quartiers du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU): Nouveau dispositif Malraux	29	29	29
130302	Imputation sur le revenu global sans limitation de montant des déficits fonciers supportés par les propriétaires d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du patrimoine (immeubles bâtis)	16	16	16
150403	Exonération de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité en cas de vente aux musées bénéficiaires de l'appellation « musée de France » ou aux services d'archives et bibliothèques de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'une autre personne publique	5	5	5
150405	Exonération de la taxe forfaitaire pour les cessions et exportations de métaux pré- cieux, bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité réalisées par des non-résidents	5	5	5
320118	Réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises ayant effectué des versements en faveur de l'achat de trésors nationaux et autres biens culturels spécifiques	10	6	39
510101	Exonération des mutations à titre gratuit ou onéreux portant sur des œuvres d'art, livres, objets de collection ou documents de haute valeur artistique ou historique et agréés, dont le nouveau propriétaire fait don à l'État	0	0	0
520105	Exonération des monuments historiques classés ou inscrits et des parts de SCI fami- liales détenant des biens de cette nature	1	1	1

N°	Dispositif (dispositifs inactifs en gris)	2021 (données PAP 2023)	2022 (données PAP 2023)	2023 (données PAP 2023)
580102	Suppression du prélèvement de 20 % sur les capitaux décès lorsque le bénéficiaire est exonéré de droit de mutation à titre gratuit	90	90	90
720207 (ex-700102)	Exonération de TVA sur les objets d'art, de collection et d'antiquité, importés par les établissements agréés par le ministre chargé des affaires culturelles	8	5	5
730228	Taux de 5,5 % applicable aux importations d'œuvres d'art, d'objets de collection, y compris en provenance d'autre État-membre de l'Union européenne et pour les livraisons d'œuvres d'art effectuées par leur auteur ou ses ayants droits – taux de 10 % applicable aux livraisons d'œuvres d'art effectuées à titre occasionnel par les personnes qui les ont utilisées pour les besoins de leurs exploitations et chez qui elles ont ouvert droit à déduction de la TVA	nc	nc	nc
Direction générale de la création artistique		569	617	645
131—Création		569	617	645
110307	Imposition des salaires ou des bénéfices des écrivains, des artistes et des sportifs selon une moyenne triennale ou quinquennale	nc	nc	nc
160201	Exonération des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix Nobel ou de récompenses internationales de niveau équivalent au prix Nobel dans les domaines littéraire, artistique ou scientifique	1	epsilon	epsilon
160406	Abattement de 50 % sur le bénéfice im- posable des jeunes artistes de la création plastique	1	1	1
210203	Déduction sur cinq ans du prix d'acquisition des œuvres originales d'artistes vivants	3	3	3
210318	Crédit d'impôt métiers d'art	46	47	47
320142	Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants	10	15	15
320145	Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques		4	4
730230	Taux de 10 % applicable aux droits d'admission aux expositions, sites et installations à caractère culturel, ludique, éducatif et professionnel ainsi qu'aux loteries foraines (fusionnée avec la dépense fiscale n°730229 au PLF 2021)	180	190	200
730231	Taux de 5,5 % applicable aux théâtres, cirques, concerts, spectacles de variété, sur les droits d'entrée dans les salles de cinéma et des parcs zoologiques	275	300	315
730301	Taux de 2,10 % applicable aux droits d'en- trée des 140 premières représentations de certains spectacles	47	50	53

N°	Dispositif (dispositifs inactifs en gris)	2021 (données PAP 2023)	2022 (données PAP 2023)	2023 (données PAP 2023)
740103	Franchise en base pour les auteurs et les interprètes des œuvres de l'esprit dont le chiffre d'affaires, revalorisé chaque année, n'excède pas la limite fixée au III de l'article 293 B du CGI	6	7	7
Direction géné- rale des médias et des industries culturelles		965	1160	1220
180—Presse et Médias		559	599	619
040110	Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée en faveur des entreprises dont les établissements vendent au public des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits au Conseil supérieur des messageries de presse et revêtent la qualité de diffuseurs de presse spécialistes	3	3	3
090110	Exonération en faveur des entreprises dont les établissements vendent au public des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits au Conseil supérieur des messageries de presse et revêtent la qualité de diffuseurs de presse spécialistes	5	5	5
110263	Réduction d'impôt des particuliers accordée au titre des souscriptions en numéraire au capital d'entreprises de presse	epsilon	epsilon	epsilon
110267	Crédit d'impôt sur le revenu au titre du pre- mier abonnement à un journal, à une publi- cation périodique ou à un service de presse en ligne d'information politique et générale	60	60	60
230403	Déduction spéciale prévue en faveur des entreprises de presse	1	1	1
320131	Réduction d'impôt des entreprises pour souscription au capital des sociétés de presse	-	epsilon	epsilon
730233	Taux de 10 % applicable aux abonnements souscrits pour recevoir des services de télévision	345	375	390
730305	Taux de 2,10 % applicable aux publications de presse	145	155	160
334—Livre et industries culturelles		406	561	601
320128	Crédit d'impôt phonographique	12	12	12
320144	Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, rede- vances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directe- ment aux auteurs	0	4	nc
320148	Crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales			2
Centre national du cinéma et de l'image animée		394	545	587
110244	SOFICA (réduction personnes physiques)	29	34	35

	N°	Dispositif (dispositifs inactifs en gris)	2021 (données PAP 2023)	2022 (données PAP 2023)	2023 (données PAP 2023)
320121		Crédit d'impôt cinéma	85	160	101
320129		Crédit d'impôt audiovisuel	140	188	219
320140		Crédit d'impôt international	77	120	201
320135		Crédit d'impôt jeux vidéos	63	43	31
Avances à l'audiovisuel public			627	0	0
841—France Télévisions			627	0	0
950101		Dégrèvement CAP condition modeste	620		
950102		Dégrèvement CAP droits acquis	7		

	2021 (données PAP 2023)	2022 (données PAP 2023)	2023 (données PAP 2023)
Mission «Culture»	749	790	851
175—Patrimoines	180	173	206
131—Création	569	617	645
Mission « Médias, livre et industries culturelles »	965	1160	1220
180—Presse et Médias	559	599	619
334—Livre et industries culturelles	406	561	601
CCF «Avances à l'audiovisuel public»	627	0	o
841—France Télévisions	627	0	0
Total dépenses fiscales Ministère de la Culture (rattachement aux programmes à titre principal)	2 341	1 950	2 071
Total dépenses fiscales Ministère de la Culture hors dégrèvement CAP	1 714	1 950	2 071

Tableau récapitulatif du volet culture de France Relance

Dispositifs Relance Crédits de paiement, en M€	Total	2021	2022	2023
Soutien des artistes et créateurs avec un programme exceptionnel de commande publique (arts visuels, littérature, et spectacle vivant)	30,0	20,0	10,0	
Relance de la programmation des institutions de spectacle vivant en région (labels et réseaux, lieux de diffusion et résidences artistiques)	30,0	20,0	10,0	
Soutien des artistes fragilisés par la crise et non pris en compte dans les dispositifs transversaux	13,0	13,0	0,0	
Soutien à la relance des théâtres privés	10,0	10,0	0,0	
Soutien aux opérateurs nationaux de création : relance de l'activité artistique des opérateurs nationaux (1)	62,8	55,4	7,4	
Soutien aux opérateurs nationaux de création: financement des projets d'investissement des opérateurs nationaux	56,7	20,0	36,7	
Fonds de transition écologique institutions création en région	20,0	10,0	10,0	
Plan filière musique—plan musique classique et lyrique (ensembles, orchestres et festivals)	30,0	23,0	7,0	
Rénovation du réseau des écoles d'architecture et de création	70,0	50,0	20,0	
Plan cathédrales	80,0	30,0	40,0	10,0
Restauration des MH non État	40,0	10,0	15,0	15,0
Réinvestissement dans les monuments nationaux (CMN)	40,0	20,0	20,0	
Accélération du chantier de restauration de Villers-Cotterêts	100,0	43,0	57,0	
Réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux (musées, archéologie, archives)	20,0	10,0	10,0	
Soutien aux opérateurs nationaux patrimoniaux: fonctionnement	272,3	195,0	77,3	
Soutien aux opérateurs nationaux patrimoniaux: investissement (y compris Universcience)	68,8	43,8	25,0	
Presse—transition écologique du secteur (2)	47,0	23,5	23,5	
Presse—compétitivité du secteur	45,0	22,5	22,5	
Presse—solidarité et cohésion territoriale	48,0	24,0	24,0	
Plan filière livre—opération commerciale ponctuelle (distribution de chèques lire) puis extension du dispositif «Jeunes en librairies»	7,0	3,5	3,5	
Plan filière livre—financement des achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques publiques	10,0	5,0	5,0	
Plan filière livre—soutien aux investissements de modernisation en direction des librairies	6,0	6,0	0,0	
Plan filière livre—Plan bibliothèques - volet investissement (3)	30,0	15,0	15,0	
Plan cinéma et audiovisuel—préservation de la souveraineté de la création française et renforcement à l'international	63,4	63,4	0,0	
Plan cinéma et audiovisuel—investissement sur la jeunesse et les talents d'avenir	4,0	4,0	0,0	
Plan cinéma et audiovisuel—soutien de la diffusion culturelle sur tous les territoires et pour tous les publics	37,6	37,6	0,0	
		60,0	0,0	

Dispositifs Relance Crédits de paiement, en M€	Total	2021	2022	2023
Plan filière musique—CNM	200,0	170,0	30,0	
Plan filière musique—CNM montée en puissance fonctionnement plus rapide	10,0	5,0	5,0	
Mesures transversales ICC et audiovisuel public—mise en place d'un mécanisme de soutien à l'export	2,0	2,0	0,0	
Mesures transversales ICC et audiovisuel public—renforcement des capacités d'intervention en garantie de l'Ifcic	14,0	14,0	0,0	
Mesures transversales ICC et audiovisuel public—lancement des quartiers culturels créatifs	3,0	1,5	1,5	
Audiovisuel public	70,0	65,0	5,0	
Total volet culture de France Relance	1 600,5	1 095,1	480,4	25,0

⁽¹⁾ Y compris transfert entrant de 0,5 M€ pour le Mobilier National
(2) Dont 31,1 M€ pour le dispositif ""Accompagnement public d'une réforme industrielle des imprimeries géré par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (crédits transférés vers le programme 103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi)
(3) Mesure gérée par le Ministère de l'Intérieur (crédits transférés vers le programme 119 - Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements)